



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MAI 2023**

NOMBRE DE MEMBRES**Afférents au Conseil Municipal : 39****En exercice : 39****Ayant pris part à la délibération : 38**

Mis en ligne le 01 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq du mois de mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA - M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI - Mme CUIILLIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - M. RENAUDIN - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA - Mme ROVARINO - Mme LEHNERT - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - M. SAHRAOUI - M. FERAL - M. BOCCIA - Mme SAHUN - M. ALLIOTTE - M. SANCHEZ - - Mme PIOMBINO - M. GACHET - Mme CONTICELLO

Pouvoirs :

M. PIQUET à Mme ROSADONI
Mme DESCLOUX à Mme HAMOU-THERREY
M. OULIE à Mme BERTHOLLAZ
Mme CHAUVIN à M. MERSALI
Mme CARUSO à Mme MICHEL

Absents :

M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

ACTUALISATION DES TARIFS APPLICABLES A LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) – ANNEE 2024

N° Acte : 7.4

Délibération n°23-82

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 2333-6 à L. 2333-16 et R. 2333-10 à R. 2333-17 relatifs à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) ;

Vu le Code de l'environnement, d'une part dans sa partie législative, livre V, titre VIII, protection du cadre de vie, chapitre 1er, « publicité, enseignes et préenseignes », d'autre part dans sa partie réglementaire, livre V, titre VIII, protection du cadre de vie, chapitre 1er « publicité, enseignes et préenseignes », articles R. 581-1 à R. 581-88,

Vu la délibération du Conseil municipal du 31 mai 2022 fixant les tarifs applicables à la taxe locale sur la publicité extérieure pour l'année 2023 ;

Considérant le taux de croissance IPC n-2 de l'INSEE de + 6% et les tarifs maximaux applicables pour l'année 2024 ;

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Conformément aux articles L. 2333-9 à L. 2333-12 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé d'actualiser les tarifs applicables à la taxe locale sur la publicité extérieure pour l'année 2023, en tenant compte de la majoration des tarifs de droit commun relative aux communes dont la population est inférieure à 50 000 habitants et appartenant à un établissement public de coopération intercommunale dont la population est supérieure ou égale à 50 000 habitants.

Les tarifs de la TLPE pour l'année 2024 seront donc :

Types de dispositifs	Rappel des tarifs 2023 en euros / m ²	Tarifs 2024 en euros / m ²
Publicité et préenseigne non numérique	22,00	23,30
Publicité et préenseigne numérique	66,00	69,90
Enseigne dont la superficie est inférieure ou égale à 7 m ²	Exonéré	Exonéré
Enseigne dont la superficie est supérieure à 7 m ² et inférieure ou égale à 12 m ²	22,00	23,30
Enseigne dont la superficie est supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	44,00	46,60
Enseigne dont la superficie est supérieure à 50 m ²	88,00	93,20

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

APPROUVE les tarifs applicables à la taxe locale sur la publicité extérieure pour l'année 2024.

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI




POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 31 mai 2023

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE

